



**SECTION SPORTIVE « TIR SPORTIF » LYCEE LES PANNEVELLES – PROVINS**  
**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

**NOM** : ..... **Prénom** : .....  
**Sexe** : M / F **Date de naissance** : .....

**1) RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX :**

	Père	Mère
Nom /prénom		
Adresse		
Num de tel		
Mail		

**2) RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES :**

Classe et établissement actuel : .....

Ville : .....

Projet d'orientation pour la rentrée prochaine : .....

Avis du chef d'établissement : comportement et travail : .....

Signature et cachet du chef d'établissement :

**\*fournir le bulletin du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> trimestre**

## Section Sportive « Tir Sportif » Lycée Les Pannevelles -Provins

**ATTENTION** : pour les élèves de 3eme il est indispensable de faire figurer « Le lycée Les Pannevelles (Section Tir) » en premier vœux sur votre fiche d'orientation. Pour les élèves hors secteur, il est nécessaire également de remplir le formulaire d'assouplissement à la carte scolaire et de cocher la case « scolarité en section sportive » sur ce formulaire. Ce formulaire est à retirer auprès du secrétariat de votre établissement actuel.

L'inscription ne sera définitive qu'après accord du lycée qui contactera chaque famille Individuellement fin juin / début juillet.

Si vous êtes pris en Section, vous souhaitez être ?

**EXTERNE / DEMI-PENSIONNAIRE / INTERNE** (places limitées)

### 3) RENSEIGNEMENTS SPORTIFS :

Etes-vous inscrit à l'UNSS : OUI / NON Activité : .....

Etes-vous licencié auprès de la Fédération Française de Tir : OUI / NON

Club fréquenté : .....

Catégorie : .....

Vous êtes : pistolier(e) / carabinier(e)

Niveau : national / régional / départemental

Nombre d'entraînement par semaine : ..... Nombre d'heures : .....

**\* Fournir la photocopie de la licence FFTIR**

**\*Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir sportif dès la rentrée scolaire.**

**\*\*la prise de la licence UNSS (environs 20 euros) et de la licence FFTIR (100 euros si c'est au sein de l'APTC) sera obligatoire pour être en section : les modalités d'inscription vous seront précisées dès la rentrée scolaire.**

La licence UNSS annuelle donne accès à toutes les activités de l'AS du lycée.

La licence FFTIR annuelle englobe : l'assurance liée à la fédération française de tir, l'adhésion au club de l'APTC et environs 50 euros de consommables pour l'année : cartons, plombs et autres.



Dossier à adresser à Mme Roussard MP : au Lycée Les Pannevelles.

# Lycée Les Pannevelles – Provins

## Section Sportive tir

Depuis la rentrée scolaire 2016/2017, le lycée Les Pannevelles de Provins (77), accueille une section sportive en

« **Tir sportif** », la seule en France, ouverte aux élèves de l'AS tir de l'établissement (recrutement interne) ainsi qu'à des élèves extérieurs qui souhaitent s'inscrire afin de pouvoir allier études et pratique de leur discipline sportive de prédilection.

### La section est ouverte en priorité aux élèves du lycée professionnel !

Le lycée des Pannevelles propose une très large palette de formations et de diplômes : CAP, BEP, BAC PRO, Baccalauréat Général et Technologique.

Au sein du lycée professionnel : métiers du bâtiment, travaux publics, aide à la personne, services de proximité (cf. annexe)

Au sein du lycée général : 2nde ,1re, Terminale ST2S, STI2D. Terminales S (SVT et SI)  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (annuaire des établissements)

Le dossier de candidature à la Section Sportive est à retirer au lycée ou à imprimer depuis le site :

La **capacité** maximum de la section étant de **15 élèves** des tests seront proposés afin de procéder à une sélection (places à l'internat également limitées)

Les podiums réalisés au cours du championnat de France UNSS rapportent au moins **16 points de plus aux élèves de Bac pro et au Bac général + 4 points supplémentaires possibles à l'issue d'un oral complémentaire obligatoire l'année de terminale.**

Afin de ne pas perturber les cours d'enseignements professionnels et généraux les entraînements se dérouleront au stand de l'APTC qui se trouve en face du lycée :

- Le mardi de 17h30 à 19h30

- Le jeudi soir de 17h30 à 19h30

Les séances seront dirigées par Madame Roussard Marie Pierre : professeur d'EPS du lycée et entraîneur fédéral en tir sportif ; secondée pour certaines séances par Madame Salas Nathalie : professeur d'EPS du Lycée.

Pour renseignements contactez : Mme Roussard Marie Pierre : [ce.0771336j@ac-creteil.fr](mailto:ce.0771336j@ac-creteil.fr)

Tel : 06.37.05.17.17

